



# Commentaires sur le document de participation des tables de réflexion sur l'avenir de la forêt

AVRIL 2024

# Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>Thème 1 .....</b>	<b>4</b>
L'aménagement durable des forêts .....	4
Productivité des forêts .....	5
Accès au territoire forestier public .....	6
<b>Thème 2.....</b>	<b>8</b>
La planification forestière .....	8
Contribution de la forêt privée.....	9
Marché libre des bois .....	9
Droits forestiers consentis.....	10
<b>Thème 3 .....</b>	<b>11</b>
Conciliation des usages .....	11
<b>Thème 4 .....</b>	<b>13</b>
Contribution de la forêt au développement et à la décarbonation de l'économie.....	13
Innovation et diversification du secteur forestier .....	14
Régionalisation de la gestion.....	16
<b>Conclusion .....</b>	<b>17</b>

# Introduction

Le présent document a été produit dans le cadre des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt. La MRC du Granit émettra des commentaires sur la majorité des points traités dans le cahier des participants.

La forêt est omniprésente sur le territoire de la MRC. En effet, 88 % du territoire de la MRC est sous couvert forestier. Il est à 82% en tenure privée. Le territoire public de la MRC du Granit couvre quant à lui 18 % du territoire de la MRC, soit environ 50 335 hectares, répartis dans 17 municipalités. Plus de 80 % des terres publiques de l'Estrie se retrouvent sur le territoire de la MRC du Granit.

Superficie des terres publiques par municipalité			
Municipalité	Superficie (ha)	Municipalité	Superficie (ha)
Frontenac	3 960,47	Sainte-Cécile-de-Whitton	201,47
Lac-Mégantic	9,21	Saint-Ludger	187,06
Lambton	177,66	Saint-Robert-Bellarmin	9 295,94
Marston	1 224,93	Saint-Romain	3 027,17
Milan	2 611,65	Saint-Sébastien	79,88
Nantes	10,67	Stornoway	1 803,61
Notre-Dame-des-Bois	5 302,88	Stratford	3 066,45
Piopolis	944,93	Val-Racine	4 263,91
Saint-Augustin-de-Woburn	14 166,84		

Nous retrouvons 2 secteurs sous délégation de gestion :

- Zec de Saint-Romain (municipalité de Saint-Romain)
- Zec Louise-Gosford (municipalités de Frontenac et de Saint-Augustin-de-Woburn)

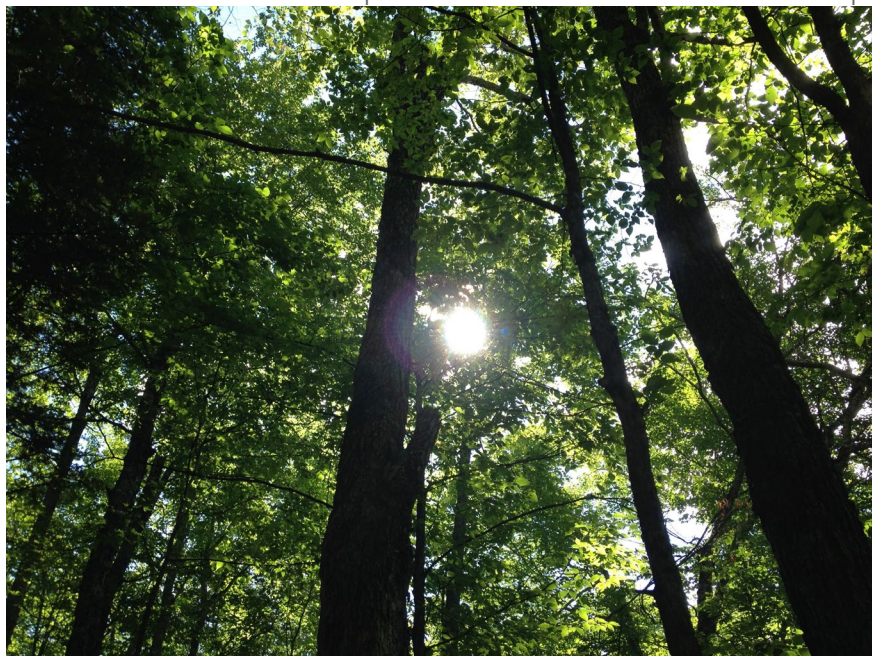
Deux des particularités de notre territoire public sont la proximité avec les secteurs habités et la facilité d'accès des usagers. Par conséquent, nous retrouvons une multitude de groupes sur le territoire :

- Acériculteurs
- Chasseurs
- Forestiers
- Randonneurs
- VTT
- Motoneigistes hors-piste
- ...

# Thème 1

## L'aménagement durable des forêts

Bien que moins de 1% de la forêt québécoise soit récoltée annuellement, l'impact sur un territoire comme celui de la MRC du Granit se fait sentir de façon significative en raison de sa proximité avec le milieu habité et la pression d'utilisation. La forêt publique du territoire de la MRC, malgré sa petite superficie, subit de très fortes pressions par de nombreux usagers. Une saine gestion de la forêt devient alors primordiale. La MRC félicite la mise en place de l'aménagement écosystémique dans la planification des travaux forestiers sur le territoire. Le maintien des attributs et des fonctions écologiques des forêts naturelles permet une mise en valeur de ces dernières du point de vue tant environnemental qu'économique.



Crédit : Rémi Morin

### **Comment l'approche d'aménagement des forêts devrait-elle être adaptée pour qu'elles soient plus résilientes face aux changements climatiques ?**

La forêt joue un rôle important dans la lutte aux changements climatiques. Une forêt en santé permet une bonne captation du gaz carbonique, son aménagement durable devient donc primordial. Il devenait important d'adapter nos pratiques forestières en terres publiques et privées. L'adoption de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* en 2013 a mis en place le régime d'aménagement durable des forêts, mettant de l'avant l'aménagement écosystémique.

Dans sa réflexion, le Forestier en chef a soulevé 4 recommandations, à savoir :

- Entreprendre une réflexion globale sur l'aménagement de la forêt, en lien avec la réalité de chacune des régions, dans le but d'établir une vision commune de la forêt souhaitée;
- Développer et déployer un aménagement forestier adapté aux défis du futur avec les moyens financiers appropriés;

- Évaluer en continu les résultats des actions posées et les ajuster si nécessaire pour rendre la forêt plus résiliente;
- Réviser les cadres légaux et règlementaires pour mettre en place les changements requis.

En réponse à ces recommandations, nous sommes d'avis qu'une adaptabilité des aménagements forestiers devrait tenir en considération les réalités des régions, comme le recommande le Forestier en chef. Malgré ce fait, adapter les activités sylvicoles aux changements climatiques est nécessaire. Par exemple, exiger le reboisement des secteurs de coupe avec des essences résilientes aux changements climatiques devrait être automatique à la suite de travaux forestiers. Un suivi plus serré des travaux devrait être fait par le ministère et, par le fait même, la mise en place d'une évaluation et d'une adaptation des pratiques au milieu devrait être envisagée. À la suite de cette réflexion, nous recommandons que le gouvernement oblige l'implantation des aménagements écosystémiques lors de tous travaux forestiers.

## Productivité des forêts

La productivité des forêts est importante pour le territoire de la MRC. En effet, de nombreux commerces et industries bénéficient de la forêt. Par conséquent, la mise en valeur de la forêt est un enjeu important pour nous. Nous sommes d'avis que la mise en place des scénarios sylvicoles adaptés est une très bonne avenue pour permettre une productivité durable de la forêt.

***Dans quelle mesure seriez-vous favorable à l'intensification de la production forestière sur certaines portions du territoire forestier si cela permettait d'approvisionner les usines avec le même volume, sur un plus petit territoire, tout en ajoutant des territoires protégés pour la biodiversité et l'atteinte des cibles de conservation ?***

La MRC est encline à la mise en place d'un zonage forestier permettant d'intensifier l'exploitation dans des secteurs favorables, si des activités de reboisement et d'aménagement écosystémiques sont réalisées dans ces secteurs et sans porter préjudice aux zones à potentiel acéricole. La protection de certains territoires s'avère une bonne avenue afin de permettre l'atteinte d'objectifs de conservation et d'adaptation aux changements climatiques. Cependant, comme de nombreux usagers utilisent la forêt à des fins récréatives, sans impacts sur la foresterie, il faudrait éviter la mise en place de « cloche de verre » sur les secteurs protégés pour la biodiversité.

***Comment la production forestière pourrait-elle contribuer davantage à la séquestration de carbone et à la décarbonation de l'économie du Québec ?***

En procédant à un aménagement écosystémique et à un reboisement à la suite des travaux sylvicoles, la mise en place d'une régénération adaptée au milieu assurera la séquestration du carbone par de nouveaux plants. Cependant, les coupes devraient, autant que possible, être réalisées dans des secteurs où les forêts sont identifiées comme moins efficaces au captage du carbone.

Nous savons qu'un arbre capte en moyenne 25 kg de dioxyde de carbone par an. Cependant, il faut des dizaines d'années avant qu'il devienne efficace en termes de captage. La littérature nous apprend que l'épinette noire, soit l'espèce mise souvent de l'avant pour le reboisement, prend plus de 20 ans avant de capter du dioxyde de carbone. Il serait important qu'une

réflexion soit faite afin d'identifier les espèces forestières indigènes les plus efficaces et adaptées aux changements climatiques pour le bien-être de la faune et de la flore en place. Dans cette optique, une diversification des espèces pour un même secteur ainsi qu'une protection continue de la régénération devraient être mises de l'avant.

### ***Comment devrait se faire la mise en application d'un zonage forestier priorisant la production forestière sur une partie du territoire forestier public ?***

Le territoire public au sud du fleuve Saint-Laurent étant de petite superficie, il serait relativement facile pour le gouvernement d'établir les secteurs les plus propices à la production forestière intensive et/ou à sa protection. La faible superficie de ces espaces publics rend la connaissance du territoire, dans ces secteurs, plus importante, ce qui est un plus lors de la délimitation des types de zonage. Le gouvernement a déjà travaillé à la mise en place des *aires d'intensification de la production ligneuse*. Cette expérience permettra, dans certains cas, d'établir les bases d'un zonage d'intensification de la production.

## **Accès au territoire forestier public**

Comme mentionné précédemment, le territoire public de la MRC du Granit est utilisé par de nombreux usagers (ex. : forestiers, chasseurs, randonneurs, VTT...). L'un des avantages du territoire de la MRC est sa proximité avec les routes municipales ou gouvernementales. Cette proximité facilite l'accès des usagers aux territoires publics. Cependant, cette facilité engendre de nombreuses problématiques sur les chemins municipaux, principalement au sujet de l'état desdits chemins.

Les chemins à l'intérieur des terres publiques sont, très souvent, victimes de sous financement pour leur entretien. Nous remarquons souvent que, lorsque les travaux forestiers sont en cours, les chemins sont empruntés par d'autres usagers. Cependant, lorsque les travaux forestiers sont terminés, l'entretien des chemins est souvent abandonné et leur détérioration s'accroît. Ils sont souvent laissés à l'abandon ou à des organismes tels les zecs, et le manque de financement fait en sorte que ces chemins se détériorent au point de devenir inutilisables dans certains cas.

### ***Quels changements devraient être apportés à la gestion du réseau de chemins multiusages en forêt publique et pourquoi ?***

En premier lieu, les règles de fermeture des chemins devraient être modifiées afin de permettre que, dans certains cas, ils puissent être fermés pour éviter de devenir un fardeau pour la communauté ou dangereux par les usagers. Dans le cas des zecs ou encore des territoires publics sous délégation de gestion, le financement des chemins multiusages devrait être revu afin d'en assurer leur pérennisation. Il devrait être prévu, au cas par cas, que la fermeture de chemins soit planifiée.

### ***Qui devrait assumer le financement de l'entretien du réseau de chemins multiusages en forêt publique, et qui devrait être responsable de son entretien et pourquoi ?***

Cette question est à multiples volets. En premier lieu, lorsque les territoires publics sont sous délégation de gestion, leur entretien devrait être sous la tutelle des gestionnaires de l'organisme et le financement de leur entretien devrait incomber à un programme gouvernemental et aux droits d'accès des usagers.

Dans le cas des terres publiques où il n'y a aucune gestion, la réponse se complique. Comme aucun organisme ne gère les accès, l'entretien ou encore les activités, la gestion des chemins devrait revenir au gouvernement, car sans gestionnaire, ces chemins ne peuvent que devenir, à moyen terme, dangereux pour les usagers. De plus, les chemins donnant accès aux terres publiques appartiennent souvent aux municipalités et leur utilisation par les usagers des forêts publiques engendre une dégradation. Un programme de financement devrait être mis en place pour les municipalités dont les chemins donnent accès aux terres publiques.

***Dans quel contexte le démantèlement de chemins devrait-il être préconisé à la suite de l'aménagement forestier et pourquoi ?***

La fermeture de chemins dépend du secteur où ils sont situés. Dans plusieurs cas, ils sont dans des secteurs où de fortes pressions des usagers se font sentir. Dans ces cas, les chemins devraient faire l'objet d'un suivi et d'un entretien important. En revanche, dans les secteurs éloignés ou moins utilisés, le gouvernement devrait favoriser leur fermeture.

Lorsque les travaux forestiers sont terminés dans des territoires qui ne sont pas sous délégation de gestion et que le secteur ne représente plus un intérêt pour les travaux sylvicoles, les chemins devraient être systématiquement fermés afin d'éviter que leur nombre devienne trop important et leur gestion impossible.



# Thème 2

## La planification forestière

La MRC voit la mise en place des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) comme un moyen important de permettre aux représentants des différents usagers du territoire de faire valoir leurs intérêts. La MRC du Granit représente les municipalités de son territoire sur la TGIRT de l'Estrie depuis les débuts de cette dernière. La MRC en a même assuré la direction durant un certain temps. La mise en place de la planification forestière par les PAFIO et PAFIT permet aux usagers présents autour de la table de faire valoir leurs objectifs d'aménagement et leurs éléments particuliers.



*Crédit : Chantale Lapierre*

***Quels changements pourraient être apportés au processus de planification forestière pour permettre de mieux prendre en compte les préoccupations de tous les usagers de la forêt tout en permettant la récolte forestière ?***

La mise en place des TGIRT répond déjà à cette attente. Leur maintien est donc primordial. Cependant, il pourrait être important, dans certains cas, de revoir la représentativité de certains groupes de représentants afin d'éviter la surreprésentation et de la moduler selon le territoire où elle est située.

***Quelles améliorations pourraient être apportées au format, au contenu et au processus des plans d'aménagement forestier produits par le ministère ?***

Les modifications devraient être faites principalement au sujet des processus de consultation. Celles-ci devraient être tenues, par exemple, de façon plus fréquente lorsque des secteurs de coupe sont prévus et être plus ciblées (ex. : sur invitation, dans les municipalités visées...).



## Contribution de la forêt privée

La MRC du Granit compte plus de 1000 producteurs forestiers en territoire privé sur l'ensemble des 19 municipalités de son territoire. Ils représentent donc un important moteur économique et d'approvisionnement pour les industries locales. La MRC voit donc d'un bon œil que le Forestier en chef prenne en considération leur apport dans les calculs d'approvisionnement forestier, comme le prévoit l'article 91 de la LADTF. La mise en place du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVPPF) permet aux producteurs d'augmenter la productivité de leurs terres, une aide que nous savons utile à certains de nos producteurs.

De plus, la MRC tient à souligner le rôle de la forêt privée sur son territoire va au-delà de l'approvisionnement en matière ligneuse. Il est important de mettre de l'avant les différents aménagements faits par les propriétaires privés afin d'augmenter la valeur biologique de leur terrain (ex.: préservation des couloirs écologiques) et la mise en valeur des usages complémentaires à la foresterie (ex. : acériculture).

### **Quelles améliorations aux conditions de mise en valeur et de mise en marché des bois des forêts privées pourraient être apportées pour favoriser leur contribution au développement durable (social, environnemental et économique)?**

Lors de la planification de la possibilité forestière, le gouvernement devrait, principalement au sud du Saint-Laurent, apporter une plus grande importance aux producteurs forestiers en territoire privé. Leurs apports à l'économie locale ne sont plus à débattre. De plus, comme ces producteurs exploitent des territoires où les conditions climatiques sont plus favorables, la mise en place d'une régénération s'avèrerait plus efficace. Dans cette optique, le gouvernement devrait prévoir des mécanismes de financement axés sur l'approvisionnement et l'incitation au reboisement en tenant compte de l'adaptation nécessaire de la forêt aux changements climatiques.

### **Quels changements pourraient être apportés au cadre légal et réglementaire applicable aux forêts privées pour favoriser leur mise en valeur?**

Comme le prévoit les articles 79.3, 79.19.11 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les MRC ont compétence dans l'adoption de règlements sur la plantation et l'abattage d'arbres. Comme aucune MRC n'entrevoit les activités forestières de la même façon, il serait difficile d'obtenir un consensus réglementaire à ce sujet. Cependant, il serait important d'obliger une harmonisation réglementaire pour les municipalités d'une même MRC.

## Marché libre des bois

Aucun commentaire particulier pour notre MRC. La mise en place du Bureau de mise en marché des bois permet de standardiser plusieurs éléments en lien avec le bois récolté et veille à s'assurer que la juste valeur marchande des bois est respectée.

## Droits forestiers consentis

La mise en place des droits forestiers consentis, principalement les garanties d'approvisionnement, permet d'assurer que les bénéficiaires puissent s'approvisionner en bois, tout en ayant un suivi de la part du ministère par la mise en place de conditions d'exploitation. Plusieurs droits forestiers ont été émis sur le territoire de la MRC et nous reconnaissons leur importance à l'économie locale.

### **Quelles améliorations pourraient être apportées aux types de droits forestiers existants ?**

Dans l'optique où nous visons une résilience et une adaptabilité aux changements climatiques, il serait pertinent que des éléments (ex. : essence pour le reboisement, protection accrue des milieux humides et hydriques...) soient inclus comme conditions lors de l'octroi de garantie d'approvisionnement sans nuire à la mise en valeur des forêts. De plus, nous vivons souvent différentes problématiques de cohabitation avec les différents usagers qui ne se règlent pas à la TGIRT. Par conséquent, des conditions obligatoires d'harmonisation des usages devraient être prévues pour l'ensemble des droits émis.

### **Le ministère devrait-il délivrer d'autres types de droit ou encadrer l'accès à d'autres ressources ? Si oui, lesquels et selon quelles conditions ?**

Aucun commentaire sur cette question.

# Thème 3

## Conciliation des usages

Le territoire public de l'Estrie représente une petite superficie, mais sa proximité des milieux habités et sa facilité d'accès font que ce territoire subit d'importantes pressions de différents usagers. La mise en place des TGIRT a permis de regrouper bon nombre de ces usagers afin que chacun puisse faire valoir ses intérêts. De manière générale, la TGIRT de l'Estrie atteint cet objectif. Cependant, de nombreux problèmes surviennent dont en particulier l'appropriation du territoire par certains usagers, voyant en ce dernier une propriété privée. De nombreux incidents ont été rapportés autant auprès de la TGIRT que de la MRC.



Crédit : Catherine Lecomte

***Quels changements pourraient être apportés afin que les mécanismes de participation en place permettent de mieux prendre en compte les valeurs et les besoins exprimés par les personnes et les organismes concernés par la gestion des forêts publiques ?***

En ce qui concerne l'Estrie, le fonctionnement et la composition de la TGIRT permettent, de manière générale, à tous les intervenants de défendre leurs intérêts et leurs valeurs. Cependant, certains groupes ont mentionné que leur représentativité était moins importante que celle d'autres groupes. Comme la composition de la table est prévue par la loi, une modification de cette dernière serait envisageable.

Nous savons que les VOIC (valeurs, objectifs, indicateurs et cibles) des TGIRT ont la même durée que les calculs de possibilité forestière de l'unité d'aménagement où elle est située. Cependant, comme les membres ou encore les conseils d'administration des organismes changent, il serait peut-être intéressant qu'une mise à jour, ou du moins une adoption par les membres, de ces VOIC de façon annuelle, soit faite sans être une modification complète. De plus, dans le cadre de la TGIRT Estrie, il serait important que les VOIC soient complétés.

***Est-ce que tous les usages du territoire forestier public devraient faire l'objet d'un processus d'harmonisation, comme c'est le cas pour l'aménagement forestier ? Expliquez pourquoi.***

La réponse n'est pas aussi claire qu'il pourrait y sembler. La loi autorise chaque citoyen à accéder au territoire public pour y produire diverses activités, moyennant toujours certaines conditions. Comme il serait difficile de maintenir un contrôle total des usages sur le territoire, en assurer l'harmonisation s'avère impossible. Cependant, lorsque les usagers sont regroupés et représentés à la TGIRT, une harmonisation devrait autant que possible être faite, lorsqu'il y a des risques de mauvaises cohabitations.

Dans le cas de l'utilisation de chemins municipaux, les municipalités devraient être informées préalablement lorsque les entrepreneurs forestiers prévoient d'utiliser leurs chemins afin de planifier les transports.

***Comment le processus d'harmonisation devrait-il être appliqué lors de la délivrance d'autres droits qui n'en font pas l'objet actuellement, par exemple, les baux de villégiature, les permis de pourvoirie, les droits exclusifs de piégeage ?***

Le ministère a produit, il y a plusieurs années, le Plan d'affectation du territoire public (PATP) qui regroupe les droits et usages principaux des terres publiques de l'Estrie. Ce plan devrait être inclus lors des planifications des droits à émettre.

# Thème 4

## Contribution de la forêt au développement et à la décarbonation de l'économie

La forêt est omniprésente sur le territoire de la MRC. De nombreuses activités ont été menées sur le territoire afin de s'assurer d'augmenter la contribution de la forêt au développement de notre territoire, autant public que privé.

La MRC s'est d'ailleurs donnée comme objectif, dans sa planification stratégique, de devenir un territoire où les pratiques économiques sont écoresponsables, avec comme moyen d'y arriver de soutenir et de renforcer la mise en œuvre, par les entreprises et les institutions, de pratiques économiques écoresponsables. Les entreprises œuvrant dans et avec la forêt sont par le fait même incluses dans nos objectifs.



*Crédit : Chantale Lapierre*

### **Quels changements pourraient être apportés pour que la forêt contribue davantage au développement économique, aux emplois et aux retombées régionales ?**

La forêt est essentielle pour le développement des régions. La MRC du Granit bénéficie des retombées économiques de la forêt dans le secteur tant industriel, acéricole que récréotouristique. Une gestion des usages et une harmonisation de ces derniers permettraient d'en maximiser la mise en valeur. De plus, la valorisation des emplois liés à la forêt, tant dans le secteur scolaire qu'au point de vue des conditions d'emploi et des impacts positifs liés à ceux-ci, permettraient sûrement de pourvoir les besoins en main-d'œuvre.



## **Quelles sont les opportunités d'avenir pour le secteur forestier et les autres activités liées à la forêt, et quels sont les défis régionaux associés ?**

Une diversification des utilisations de la forêt s'avère primordiale pour assurer la pérennité économique de cette dernière. Nous devons, de plus en plus, nous assurer que les emplois liés à la forêt, tant industriels que récréotouristiques, soient mis en valeur et décrits comme de bons emplois d'avenir. Les régions du Québec subissent une décroissance populationnelle au détriment des grands centres. La mise en valeur d'un milieu de vie entouré de forêt, des emplois et des opportunités d'affaires en lien avec la forêt, publique et privée, doit être considérée dans tout plan gouvernemental de valorisation de la forêt.

## **Quelles actions concrètes pourraient être menées pour que le secteur forestier soit davantage une solution pour la décarbonation de l'économie ?**

La construction en bois a déjà prouvé qu'elle s'avère moins énergivore que les constructions en acier ou en béton, et ce, tant pour le transport que la production. Il ne fait pas de doute que l'utilisation du bois d'œuvre doit être mise davantage de l'avant. De plus des efforts pour accentuer la décarbonation doivent être faits dans les aménagements forestiers à la suite des coupes. Le Scientifique en chef du Québec nous a informés que la forêt du Québec, principalement la forêt boréale, est déficitaire en termes de captage de carbone, principalement dû aux incendies et aux insectes ravageurs. Le reboisement d'espèces indigènes, efficace pour le captage de carbone, devient donc important.

## **Innovation et diversification du secteur forestier**

L'économie du Granit dépend en bonne partie de la forêt. De nombreuses usines réparties sur le territoire nécessitent un apport continu en bois ou en produits dérivés du bois. Plus de 1000 producteurs forestiers travaillent sur le territoire. Le secteur de l'emploi touchant la production et la transformation du bois est donc une importante part de notre économie. Le Centre de formation professionnelle Le Granit offre de nombreuses formations : travail sylvicole, aménagement de la forêt et abattage manuel et débardage forestier. La forêt est donc omniprésente dans de nombreux secteurs de notre économie.

Les exploitations acéricoles sont aussi un secteur important de notre économie. Le centre de formation professionnelle offre également des cours en production acéricole. Nous retrouvons sur le territoire de la MRC plus de 60 % de l'ensemble des entailles en production de l'Estrée, soit tout près de 4,6 millions.

La diversification et les innovations du secteur forestier devraient prendre en considération les réalités régionales et l'importance de l'ensemble des volets de la forêt dans l'économie locale.

Par la suite, la MRC a, avec sa planification stratégique 2021-2026, mis de l'avant l'objectif d'assurer la pérennité et la croissance des entreprises par l'innovation de l'ensemble des filières économiques. L'innovation de nos secteurs économiques est une priorité pour la MRC. L'utilisation industrielle possible des branchages et des autres déchets de bois qui restent en forêt après l'abattage devrait être étudiée et promue dans une optique d'économie circulaire. Il en va de même pour le recyclage et la réutilisation des bois de construction après la démolition de bâtiments.



De plus, la MRC va de l'avant avec la mise en place de l'accès à la nature pour ses citoyens. La prise en considération des aspects d'innovation sociale de la forêt est de plus en plus importante pour les intervenants du territoire.

**Quelles mesures concrètes pourraient être mises en place pour soutenir l'innovation et la modernisation en aménagement forestier et en opération forestière (récolte et transport)?**

Une connaissance des besoins des industries serait primordiale pour les soutenir dans des processus d'innovation et la modernisation de leurs opérations. Afin de bien répondre à cette question, il faudrait tout d'abord avoir une connaissance des besoins des industries. Une adaptation des formations en fonction de ses besoins sera alors nécessaire. Une valorisation des emplois en lien avec la récolte et le transport doit être faite. De plus, la mise en place de programmes de financement ou d'incitatifs financiers serait une façon d'inciter les industries à se moderniser.

En lien avec le transport, un programme de compensations financières pour les municipalités devrait être implanté afin de leur permettre d'entretenir les chemins d'accès à la forêt et ainsi les rendre sécuritaires et adéquats pour la circulation de véhicules routiers. Il serait peut-être intéressant que le ministère utilise le programme des droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière comme modèle afin de mettre en place un plan de compensation pour les municipalités.

**Quelles sont les opportunités d'avenir pour innover et pour diversifier l'industrie des produits forestiers, et quels sont les défis associés?**

La mise de l'avant de la diversification des activités forestières misant, par exemple, sur les PFNL, devrait être tenue en considération lors des planifications. De plus, une méconnaissance des activités et des terminologies forestières caractérise une bonne partie de notre population, faisant des municipalités les premiers intervenants auprès de leurs citoyens. Par conséquent, des activités de communication devraient être planifiées.

Par la suite, l'acériculture est très importante pour l'économie régionale. Environ 19 % des entailles de notre territoire sont sur territoire public. Leur apport pour l'économie locale et régionale en est tout aussi important. Les pourcentages de coupes en érablières devraient, par conséquent, être diminués à 30 % maximum.

**Quelles actions pourraient être mises en œuvre pour favoriser l'utilisation de la biomasse forestière?**

La MRC a déjà, avec le CLD de l'époque, travaillé au développement de la filière de biomasse. Malheureusement, aucun avancement n'a été réalisé. L'approvisionnement constant, la récolte et le transport de la matière furent les principales problématiques rencontrées. Ces éléments doivent être fortement considérés afin de permettre la valorisation de la biomasse. Cependant, la MRC est d'avis que des actions devraient être entreprises en lien avec la valorisation des sites d'ébranchage, car ces derniers représentent une importante ressource sous-exploitée.

## Régionalisation de la gestion

La MRC travaille fréquemment de concert avec les représentants du ministère lors des projets touchant la forêt publique de son territoire. La présence d'employés ministériels dans la région nous permet d'obtenir un service rapide. De plus, la mise en place de la TGIRT regroupant les intervenants locaux permet d'avoir une vision régionale quasi complète.

Sur le territoire de la MRC, une section de terres publiques était sous une entente de délégation avec le projet de Forêt habitée. Le projet est actuellement abandonné par la municipalité concernée pour diverses raisons. Aucune autre entente de délégation, outre les deux zecs, n'est en vigueur sur le territoire. Nous avons travaillé, par le passé, à la mise en place du projet de Forêt de proximité, mais le projet fut également abandonné, principalement en raison des coûts. La MRC a toujours mis de l'avant l'accessibilité et la mise en valeur de la forêt publique, mais une entente de délégation avec les trois modèles mis de l'avant ne permet pas à la MRC, dans l'immédiat, de prendre la gestion centrale de la forêt publique en charge.

***Quels changements pourraient être apportés pour favoriser l'implication des acteurs régionaux intéressés par la gestion des forêts publiques et assurer la prise en compte de leur choix de développement ?***

La mise en place de la TGIRT et des processus de consultation permet déjà aux intervenants régionaux de se faire entendre. Il serait peut-être intéressant d'envisager la tenue de consultations ciblées dans les cas où certains intervenants ne sont pas représentés à la TGIRT.

***Dans le contexte des territoires délégués, quels changements pourraient être apportés pour optimiser l'aménagement forestier sur ces territoires et s'assurer qu'ils contribuent à l'approvisionnement des usines de transformation et aux retombées économiques régionales ?***

Les délégations de territoires forestiers publics ne viennent malheureusement pas avec l'ensemble des redevances des usagers. Par conséquent, les impacts financiers sont importants. Il serait intéressant que le gouvernement retourne aux communautés locales l'ensemble des redevances des terres publiques afin de favoriser leur investissement en aménagement forestier.

# Conclusion

La MRC du Granit salue le désir du gouvernement de revoir la gestion de la forêt publique au Québec. Nous sommes conscients de la tâche énorme que représente un tel chantier. Nous permettre de nous prononcer sur les éléments qui ont de l'importance pour notre territoire est un avantage qui aidera sans aucun doute le gouvernement à joindre sa vision à celle des intervenants locaux.



*Crédit : Pierre-Jean Moreau*

MUNICIPALITÉS

CITOYENS

ENTREPRISES

5600, rue Frontenac  
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H5  
819 583-0181



MRCGRANIT.QC.CA